



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 22 mars 2023

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER , Présidente

**Motion 01 (2021-2026) « Quelques adaptations minimales du RCATC »
déposée par Philippe Slama (PLR) et consorts**

Le Conseil communal de Pully,

vu la motion citée en titre déposé par M. Philippe SLAMA et consorts,
vu la demande des motionnaires tendant à sa prise en considération immédiate et à son renvoi à la Municipalité,

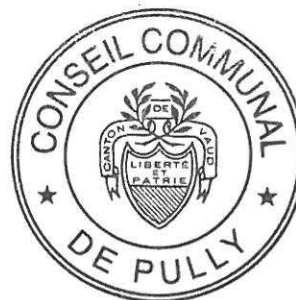
décide

1. d'accepter la motion Philippe SLAMA et consorts, à savoir sa prise en considération immédiate et son renvoi à la Municipalité.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Jacqueline Reigner



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 22 mars 2023